



HOSPITALISATION PLUS FORTE VOTRE PROTECTION !

**HOSPI'
CONFORT**

Jusqu'à **38€⁷⁵**
d'indemnité
par jour !

Pour toutes vos dépenses
imprévues :

- téléphone,
- télévision,
- garde des enfants,
- déplacement de vos proches, etc.

HOSPI' CONFORT

UN CONTRAT SIMPLE !

4 FORMULES AU CHOIX
15€50, 23€25,
31€ ou 38€75
PAR JOUR.

4 NIVEAUX DE GARANTIE

En souscrivant Hospi'Confort, vous recevez une indemnité pour chaque jour d'hospitalisation. Vous avez le choix entre 4 formules d'allocation quotidienne : **15,50 €, 23,25 €, 31 € et 38,75 €** selon vos besoins.

INDEMNITÉ POUR TOUT TYPE D'HOSPITALISATION

Un simple malaise, une petite chirurgie ou une intervention plus grave, ... dès lors que vous êtes hospitalisé (ou un membre de votre famille), votre indemnité Hospi'Confort vous est versée.

Vous n'avez pas à fournir de justificatifs de vos dépenses, seule une attestation de séjour de l'établissement hospitalier est nécessaire.

INDEMNISATION DÈS LE PREMIER JOUR D'HOSPITALISATION

Avec Hospi'Confort, vous êtes rapidement indemnisé, quelle que soit la durée de votre hospitalisation : de 24 heures à 12 mois maximum, consécutifs ou non.

GARANTIE DURABLE

L'adhésion est possible jusqu'à 60 ans et vous conservez votre protection sans limite d'âge et quelle que soit l'évolution de votre état de santé.

GARANTIE IMMÉDIATE

FACILITÉ DE PAIEMENT

Votre cotisation est payable par prélèvement automatique, sans frais supplémentaire.

**PLUS FORT
LE CHOIX !**



Tél. 04 76 33 93 93
www.adrea.fr